

DÉCLARATION MENSUELLE DES COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) EN ACQUITTÉ RÉCUPÉRÉS

NOM DU TITULAIRE		USINE EXERCÉE	
Entrepositaire agréé N°		MOIS	

Produits (1)	Codification - Nomenclature Douanière des Produits (NDP) (2)	Volume à 15° C sorti de postes de chargement permettant la récupération des vapeurs (en litres) (3)	Volume à 15° C de composés organiques volatils (COV) théoriquement récupérés (en litres) (4)
			Soit (3) multiplié par le taux forfaitaire
Totaux			

(I) Nombre de jours d'ouverture de l'usine exercée (poste de chargement)	
(II) Nombre de jours d'arrêt de l'unité de récupération (hors jours de fermeture des postes de chargement et jours fériés)	
(III) Volume de COV non récupérés (en litres) [soit (4) divisé par (I) puis multiplié par (II)]	
(IV) Volume de COV récupérés (en litres) [soit (4) – (III)]	
(V) Position tarifaire du produit dans lequel les COV sont incorporés	